

PROVINCE DE QUÉBEC

**AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice administrative et greffière de la Ville de Charlemagne, que le Conseil municipal, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le mardi 10 octobre 2023 à 19h00, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Identification du site concerné :

115 boulevard Céline-Dion, lots 1 945 127 à 1 945 131, zone CR-12

Nature et effet :

Cette dérogation aurait pour effet de permettre l'aménagement d'un bâtiment accessoire à l'intérieur de la cour avant de la rue Chopin. Les articles 76 et 109 du règlement de zonage numéro 05-384-15, prescrivent que les bâtiments accessoires doivent être localisés à l'intérieur des cours latérales et arrière.

2. Identification du site concerné :

115 boulevard Céline-Dion, lots 1 945 127 à 1 945 131, zone CR-12

Nature et effet :

Cette dérogation aurait pour effet de permettre l'aménagement d'une clôture ayant une hauteur de 3.05 mètres à l'intérieur de la cour latérale afin de dissimuler une génératrice. L'article 80 du règlement de zonage numéro 05-384-15, prescrit : « *Dans les cours latérales, la cour arrière, et la cour avant secondaire, la hauteur maximale autorisée pour la clôture est de 2 mètres.* »

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à ces demandes, lors de cette séance ordinaire.

Donné à Charlemagne ce 25 septembre 2023



Virginie Riopelle
Directrice administrative et greffière

CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice administrative et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 25 septembre 2023, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément audit règlement, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 25 septembre 2023.



Virginie Riopelle
Directrice administrative et greffière